



## COMITÉ SYNDICAL du 5 JUN 2023 - PROCES VERBAL - Séance Ordinaire

**Etaient présents,**

**Membres titulaires et suppléants, Madame, Messieurs :**

HERVE Agnès, Henri BARBARIN, Dirk BASYN, Valéry DUMONT, Christian GOUX, Nicolas GUILLAUME, Hervé GUILLE, Mickael HOUSTIN, Muriel LERAUX, Alain NAVARRET, Daniel NORGEOT, Damien PELOSO, Michel PICOT, Didier SIMEON, Yvan SOULARD, Stéphane VILLAESPESA.

**Absents :** Christian CARDIN, Thierry CARNET, Jérôme CHARDRON Léon DOLLEY, Philippe HOUDIN, Francis LANGELIER, Jean LEBEHOT Damien LBOUVIER, Arnaud MARTINET, Jean-Michel MULLER, Bruno POTET, Cyril POTFY, Dominique PRODHOMME, Guillaume THOUROUDE.

Présents	16/30
----------	-------

Pouvoir	0
---------	---

Votants	16/30
---------	-------

Le quorum est atteint

**Secrétaire de séance :** Herve GUILLE

**Date de convocation :** 25 mai 2023

### APPROBATION du conseil syndical du 20 mars 2023

Le conseil syndical, adopte les procès-verbaux de ces trois séances à l'unanimité des présents.

## Délibération modificative budgétaire n°1-2023

Délibération n° 2023-008

En 2021, AXA Nanterre nous a fait parvenir 6 chèques de remboursement non explicités.

Sur ces 6 chèques, effectivement trois montants étaient édités en double. (40.10€, 114.55€, 48.67€). Ces chèques ayant été reçus par courrier, nous les avons encaissés. Aujourd'hui AXA nous demande de rembourser 40.10€ suite à leur erreur.

Ce montant doit être prélevé sur le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » mais pour pouvoir établir l'écriture comptable il est impératif d'avoir des crédits. Dans le budget nous avons uniquement prévu des crédits pour le remboursement de 275.97€ de NATURA 2000 de l'année 2016.

Aussi pour pallier à cette insuffisance de crédit budgétaire au compte 673, je vous propose de faire « un mouvement de crédit » du chapitre 011 compte 60632 d'un montant de 203.32€ (somme des trois chèques au cas ou!) vers le chapitre 67 au compte 673.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents, le conseil syndical approuve la modification budgétaire Et Autorise M. le Président à procéder aux écritures de cette délibération modificative budgétaire N° 01-2023 au BP 2023 du SIAES comme décrit ci-dessous et Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### DBM N°1-2023, TABLEAU DETAILLE

Désignation : DM N° 1-2023	Budget AVANT DM 1	Diminution	Augmentation	Budget APRES DM 1
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement	443 767.84 €	203.32 €	203.32 €	443 767.84 €
<b>MOUVEMENTS DES CREDITS DE LA DM</b>				
011 Charges à caractère général	443 767.84 €	203.32 €	0.00 €	443 564.52 €
60632/011	1 000.00 €	-203.32 €	0.00 €	796.68 €
67 Charges spécifiques	275.97 €	0.00 €	203.32 €	479.29 €
673/67	275.97 €	0.00 €	203.32 €	479.29 €
Total GENERAL des DEPENSES de fonctionnement	733 096.46 €	-203.32 €	203.32 €	733 096.46 €

## Délibération n° 2023-008

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents, le conseil syndical approuve la modification budgétaire Et Autorise M. le Président à procéder aux écritures de cette délibération modificative budgétaire N° 01-2023 au BP 2023 du SIAES comme décrit ci-dessous et Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Déclaration d'Intérêt Général du SIAES

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure qui permet au syndicat d'investir de l'argent public sur des terrains privés.

Ce type de procédure est habituel dans le cas de travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau.

Après échange avec la DDTM, il est apparu qu'une procédure de ce type soit nécessaire pour réaliser des travaux d'entretien des cours du bassin versant de la Sienne.

*M. Houstin demande si le syndicat de la Sienne est tenu de se conformer au programme d'action décrit dans le dossier de demande. Il lui est répondu que le programme pluriannuel d'action est fait de manière à coller au mieux aux travaux qui seront réalisés par l'équipe d'entretien mais que des ajustements restent possibles. Il s'agit d'un programme prévisionnel.*

*Muriel Leraux, pose la question de la durée de la DIG. L'arrêté de Déclaration d'Intérêt General est publié pour une durée de 5 ans à compter de sa publication.*

*Il est également précisé que le SIAES ne demandant pas de participation financière aux propriétaires concernés, il n'a pas à faire réaliser d'enquête publique dans la procédure.*

## Délibération n° 2023-009

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents, le conseil syndical décide :

1. D'accepter la procédure de DIG
2. De réaliser le dossier préalable à la déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L-211-7 du Code de l'Environnement
3. D'autoriser le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

## Rétribution stage de 8 semaines

Nous allons recevoir en stage M. Charly BECHET et peut être M. Kimy LOISEL pour des périodes de 8 semaines comprises respectivement entre le 22 mai 2023 au 13 juillet 2023 et entre mi-juin et fin août 2023.

M. Charly BECHET va passer 100% de son temps de présence avec l'Equipe rivière pour participer aux travaux entretien des cours d'eaux mais aussi participer aux travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eaux avec Franck CASTELNAU.

M. Kimy LOISEL serait susceptible de remettre à jour en cartographie le suivi des chantiers de l'équipe entretien de la Sienne

Ces stages n'ouvrent pas d'obligations d'indemnisation.

**Le Président propose de verser une indemnisation de 450€ pour la durée de chaque stage**

## Délibération n° 2023-010

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil syndical décide

- 1 - D'approuver le versement d'une indemnité de 450€ pour chacun de ces stages d'une durée de 8 semaines à la fin de la période à M. BECHET et M. LOISEL
- 2 - D'autoriser le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

## Passerelle sur l’Airou commune de Ver

M. DESMOTTES propriétaire de terrains sur l’Airou demande au SIAES de réaliser une passerelle pour relier les parcelles C705 et C656 (berge gauche à berge droit). N’ayant plus de gué, après l’arasement d’un seuil en 2019. Effacement réalisé par le SIAES.

Une commission rivière a eu lieu au SIAES, le 28 mars à 10H dont l’ordre du jour était :

Discussion sur l’installation d’une passerelle pour M. Desmottes sur l’Airou, en présence de M. Desmottes.

Les délégués font remarquer que compte tenu des coûts et des dimensions propres à cette demande il semble impossible de l’honorer, en effet il s’agirait d’une passerelle d’environ 14 mètres dont le cout semble beaucoup trop important pour le syndicat de la sienne puisse la réaliser. Le conseil syndical fait également remarquer qu’il semble difficile d’honorer cette demande intervenue près de deux années après les travaux.

**Le Président propose au conseil syndical de statuer sur cette demande de M. DESMOTTES**

### Délibération n° 2023-011

Après avoir délibéré et voté à l’unanimité, le conseil syndical décide

- De rejeter cette demande intervenue plus de deux ans après le chantier et au motif que le coût et la taille des travaux seraient trop prohibitifs.

## Plan de financement subvention Natura 2000 2023

Nous allons déposer notre demande de subvention auprès de la REGION pour noter dossier ANIMATION 2023 NATURA 2000

Les principales dépenses prévues pour 2023 portent sur :

Les salaires (1/2 poste de technicien)	20 000 €
Les frais de déplacement :	500 €
Les coûts indirects :	3000€
Soit un total de	23 500€

Le plan de financement est le suivant :

plan de financement	
REGION (20%)	4 700 €
FEADER (80%)	18 800 €
Soit un total de	23 500 €

### Délibération n° 2023-012

Après avoir délibéré et voté à l’unanimité, le conseil syndical approuve le plan de financement tel que décrit ci-dessus.

## Plan de financement subvention IDEE Région 2023

Nous allons déposer un dossier pour répondre à l'appel à projet lancé par la Région Normandie auprès de la REGION IDEE 2023 :

Détail du plan de financement réparti entre les frais de personnel et les frais de fonctionnement :					
ANNEE 2023	COUT	AESN		REGION	TOTAL
		%	animation	30% ou 25% pour le fonctionnement	CUMULE
<b>ANIMATION-BOCAGE</b>	<b>65 000.00 €</b>	50%	<b>32 500.00 €</b>	19 500.00 €	52 000.00 €
<b>Fonctionnement BOCAGE</b>	<b>24 000.00 €</b>	50%	<b>12 000.00 €</b>	6 000.00 €	18 000.00 €
<b>ANIMATION RIVIERE</b>	<b>20 000.00 €</b>	50%	<b>10 000.00 €</b>	6 000.00 €	16 000.00 €
<b>ENTRETIEN RIVIERE</b>	<b>55 000.00 €</b>	<b>20 000 €</b>		<b>16 500.00 €</b>	47 000.00 €
<b>Fonctionnement RIVIERE</b>	<b>42 000.00 €</b>			<b>10 500.00 €</b>	
	<b>206 000.00 €</b>	<b>74 500.00 €</b>		<b>58 500.00 €</b>	<b>133 000.00 €</b>

plan de financement	
REGION	58 500 €
AESN	74 500 €
Autofinancement	73 000 €
Soit un total de	206 000 €

### Délibération n° 2023-013

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil syndical approuve le plan de financement tel que décrit ci-dessus.

#### 7- QUESTIONS DIVERSES

**M. Houstin :** Quels sont les actualités liées à l'eau sur le territoire ?

Il n'y a pas d'arrêt de sécheresse mis en place pour le moment sur le département de la Manche, les niveaux des cours d'eau sont satisfaisants pour le moment mais ils baissent rapidement, les nappes phréatiques sont basses en revanche.

**S. Villaespesa :** le SAGE côtiers ouest cotentin va entrer dans sa phase de mise en œuvre dans le courant de l'année ; les deux syndicats sont en phase de rapprochement, nous verrons l'évolution dans les prochains mois.

**V. Dumont :** fait remarquer qu'il a rencontré récemment Anthony Hamon technicien bocage du SIAES afin d'implanter des talus bocagers sur les hauteurs de la commune de Percy en Normandie afin de tenter de limiter les problématiques de ruissellement dans la commune. Des talus et des entrées de champs devraient être aménagées dans l'hiver 2023-2024.

Signature du secrétaire de séance  
Hervé GUILLE

Signature du Président du SIAES  
M. Stéphane VILLAESPESA.